

CHAMPIONNAT REGIONAL D'ILE DE FRANCE 2015

ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1.** Les Commissions Régionales de Karting (CRK) organisent, avec le concours de la FFSA, leur Championnat Régional de Karting. Les CRK sont responsables de l'organisation de leur Championnat.
Ce Championnat se déroule en une série de 4 épreuves réparties en 4 journées.
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.
Ce Championnat sera organisé conformément aux prescriptions du règlement technique national sans dérogation.
- 1.2.** Les CRK devront établir un règlement du Championnat Régional, reprenant notamment le calendrier et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement. Les 3 épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront être terminées pour **le 8 juin 2015**.
- 1.3.** Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves du Championnat Régional.
Les CRK qui le souhaitent, peuvent s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures à la CRK, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

ARTICLE 2. CALENDRIER DES EPREUVES

28.29 mars à Angerville	Minime, Cadet, Minikart, , KZ 2, KZ 2 Gentleman, Rotax Max, Rotax Maxter
11.12 avril à Soucy	Minime, Cadet, Minikart Nationale, X30, KZ2, KZ2 Gentleman
25.26 avril au Mans	Minime, Cadet, Nationale, X 30, KZ 2, KZ 2 Gentleman. Rotax, Rotax Maxter.
9.10 mai à Anneville	Minikart, KZ 2, KZ 2 Gentleman, Nationale, X 30, Rotax, Rotax Maxter.
26.27 sept à Angerville	Minime, Cadet, Minikart, Nationale, X 30, Rotax, Rotax Maxter,

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

- 3.1.1. Le Championnat Régional sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie.

3.2. PILOTES ADMIS

- 3.2.1. Seuls seront classés dans le Championnat Régional, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la CRK ou du Comité Régional de Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA.(participation éventuelle des pilotes Champagne-Ardennes).

Cas particuliers en 2015 :

Catégorie X30 :

Tout pilote détenteur, soit d'une licence NCCK et atteignant l'âge de 15 ans en 2015, soit d'une licence ICCSK délivrée par une association sportive dépendant d'une CRK différente de la CRK Ile de France ou d'un Comité Régional de Sport Automobile différent du Comité Régional de Sport Automobile Ile de France régulièrement affilié(e) à la FFSA pourra participer et être classé au Championnat Régional Ile de France dans la catégorie X30 senior à la condition expresse suivante :

Produire, au moment de son engagement, l'autorisation écrite de participer au Championnat Régional Ile de France délivrée par le Président de la CRK ou du Comité Régional de Sport Automobile dont il ou elle dépend.

Catégorie Minikart :

Tout pilote détenteur d'une licence NCCMKK délivrée, par une association sportive dépendant d'une CRK ou d'un Comité Régional de Sport Automobile régulièrement affilié(e) à la FFSA, après le déroulement de la première épreuve du Championnat Régional Ile de France aura la possibilité de s'engager et participer à une ou plusieurs des autres épreuves dudit Championnat Régional dans la catégorie Minikart.

- 3.2.2. Un pilote ne pourra disputer le Championnat Régional que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.
- 3.2.3. Un pilote qui change de CRK en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat Régional d'une autre CRK.
- 3.2.4. Qualification aux Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Gentleman, Rotax/Rotax Master et X30/X30 Master.
- 3.2.4.1. Le Championnat Régional est qualificatif pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master.

La qualification pour les Championnats de France Minime/Cadet, Championnat de France Nationale, Championnats de France KZ2/KZ2 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master se fera sur la base d'une participation aux 3 journées qualificatives du Championnat Régional.

Par ailleurs, chaque Président de CRK disposera d'une invitation, par catégorie, pour qualifier un pilote de sa région n'ayant pas participé à tout ou partie des 3 épreuves du Championnat Régional, qualificatives pour le Championnat de France.

Dans le cadre des Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master, la liste des pilotes ayant participé aux 3 journées qualificatives des Championnats Régionaux devra être adressés à la FFSA, **avant une date fixée au lundi 15 juin 2015.**

- 3.2.5. L'organisation d'un Championnat Régional est obligatoire pour toutes les catégories fédérales et reste à la discrétion de la CRK pour les autres catégories.
- 3.3. ENGAGEMENTS**
- 3.3.1. Tout pilote désirant participer au Championnat Régional devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat Régional.

Catégories Minime/Cadet, KZ2/KZ2 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30/X30 Master :

Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Minime/Cadet, KZ2/KZ2 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat Régional (sauf cas de force majeure) ou avoir été invités par leur Président de CRK.

Catégorie Nationale :

Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale, devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives de leur Championnat Régional (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale ou avoir été invités par leur Président de CRK.

- 3.3.3. Le montant de l'engagement du championnat régional est fixé à 330 euros et 190 euros pour les minikarts. Le montant à l'épreuve est fixé à 100 euros et 60 euros pour les minikarts.
Tout engagement après la date limite sera fixé à 400 euros.

La clôture des engagements est fixée au 10 mars 2015

Tout pilote engagé au championnat ne pourra demander le remboursement de son engagement en cas de non participation (sauf cas de force majeure)

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. **MATERIEL ADMIS**

- 4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.
- 4.1.2. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Mini Kart, Minime, Cadet, Nationale.
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés en catégorie KZ2 et Open.
Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2015 de la Coupe de marque sera appliqué.
- 4.1.3. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

4.2. **PNEUMATIQUES**

- 4.2.1. Pour les 3 épreuves qualificatives en catégories Minikart, Minime/Cadet, Nationale, un pilote ne pourra disposer que de 3 pneus avant et 3 pneus arrière en gestion libre.
- 4.2.1. Pour les catégories KZ2/KZ2 Gentleman, les pneus pluie seront en gestion libre. Un pilote ne pourra disposer que de 2 pneus avant et 2 pneus arrière à chaque course. En cas de crevaison, les commissaires techniques autoriseront le changement d'un pneumatique par un pneu usagé.
Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2015 de la Coupe de marque sera appliqué.
- 4.2.2. Pour les catégories Rotax Max et Rotax Gentleman, X 30 les pneus pluie seront en gestion libre. Un pilote ne pourra disposer que de 2 pneus avant et 2 pneus arrière à chaque course. En cas de crevaison, les commissaires techniques autoriseront le changement d'un pneumatique par un pneu usagé.
- 4.2.3 Prix des pneumatiques
- | | | |
|--------------|--------------|-------------------------------------|
| Un chèque de | à déterminer | Minime (6 pneus) pour 4 courses |
| | à déterminer | Cadet (6 pneus) pour 4 courses |
| | à déterminer | Nationale (6 pneus) pour 4 courses |
| | à déterminer | KZ 2 (le train) par course |
| | à déterminer | Minikart (6 pneus) pour 4 courses |
| | à déterminer | Rotax Master (le train) par course |
| | à déterminer | X 30 Senior (le train) par course |

Sera demandé lors de l'inscription au championnat régional

L'encaissement se fera après la première journée

ARTICLE 5. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

5.1. **GENERALITES**

- 5.1.1 Les épreuves du Championnat Régional devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.
- 5.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

5.2. **ÉPREUVES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE, KZ2/KZ2 GENTLEMAN, ROTAX/ROTAX MASTER, X30 SENIOR/X30 MASTER.**

Pour les catégories Minime/Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 GENTLEMAN, ROTAX/ROTAX MASTER,

X30 SENIOR/X30 MASTER, les épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

5.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Si le nombre d'engagés est inférieur ou égal à la capacité de la piste, chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil de la piste, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

5.2.2.

Longueur des courses

Manches qualificatives :	10 km par temps sec 8 km par temps de pluie
Pré Finale :	17 km par temps sec 14 km par temps de pluie
Finale :	17 km par temps sec 14 km par temps de pluie

5.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

5.2.4. Manches qualificatives

5.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono etc...

5.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

5.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C							
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D	B contre C	A contre C	B contre D				
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C	B contre D	C contre E

5.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},

2 points au 2^{ème},

3 points au 3^{ème},

4 points au 4^{ème},

5 points au 5^{ème} et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

5.2.6

Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

ARTICLE 6. CLASSEMENTS

6.1. **PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE, KZ2/KZ2 GENTLEMAN, ROTAX/ROTAX MASTER, X30 SENIOR/X30 MASTER.**

- ◆ **Pour la catégorie KZ2, 144 pilotes seront admis à participer au Championnat de France.** Le vainqueur du Championnat de France KZ125 2014 sera qualifié d'office pour le Championnat de France, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement du Championnat de France KZ2.
- ◆ **Pour la catégorie KZ2 Gentleman, 144 pilotes seront admis à participer au Championnat de France.** Le vainqueur du Championnat de France KZ125 Gentleman 2014 sera qualifié d'office pour le Championnat de France, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement du Championnat de France KZ2 Gentleman
- ◆ **Pour le Championnat de France Minime/Cadet, 72 pilotes dans chaque catégorie seront admis au Championnat de France.** Le vainqueur du Championnat de France Minime/Cadet de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France.
- ◆ **Pour la catégorie Nationale, 144 pilotes seront admis à participer au Championnat de France.** Le vainqueur du Championnat de France Nationale 150 2014 sera qualifié d'office pour le Championnat de France.
- ◆ **Dans les catégories Rotax et Rotax Master, 72 pilotes seront admis à participer au Championnat de France pour chaque catégorie.** Le vainqueur du Championnat de France 2014, de chaque catégorie, sera qualifié d'office pour le Championnat de France 2015.
- ◆ **Dans les catégories X30 Senior et X30 Master, 72 pilotes seront admis à participer au Championnat de France pour chaque catégorie.** Le vainqueur du Championnat de France 2014 sera qualifié d'office pour le Championnat de France 2015.

La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis pour chacune de ces catégories.

6.2. **CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT REGIONAL**

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat Régional peut marquer des points.

L'attribution du titre se fera sur la totalité du championnat soit 8 résultats

Les points de la dernière journée seront multipliés par 1.5 :

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

6.3. **EXCLUSION**

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve.

ARTICLE 7. PRIX

Les récompenses seront offertes par la CRK.
Les 3 premiers sont récompensés par une coupe et un chèque :

- 1^{er} : 300 euros
- 2^e : 200 euros
- 3^e : 150 euros

ARTICLE 8. COMMUNICATION DES RESULTATS

8.1. **NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

8.2. **RAPPORT DE CLOTURE**

Les résultats de chaque épreuve de Championnat Régional devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.